

RECOMMANDATIONS SALARIALES POUR LES APPRENTIS CFC ET AFP

Valeurs au 1er janvier 2025 (indexées de 0.6 %)

	Formation	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	Remarque
AFP	Aide en soins et en accompagnement	CHF 680.-	CHF 965.-	-----	HéviVA recommande le versement d'un 13 ^e salaire aux apprentis.
	Employé en intendance	CHF 680.-	CHF 965.-	-----	
	Employé en hôtellerie	CHF 680.-	CHF 965.-	-----	
	Employé en restauration	CHF 680.-	CHF 965.-	-----	
	Employé en cuisine	CHF 680.-	CHF 965.-	-----	
	Assistant de bureau	CHF 680.-	CHF 965.-	-----	
CFC	Assistant en soins et santé communautaire	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	
	Assistant socio-éducatif	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	
	Gestionnaire en intendance	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	
	Agent d'exploitation	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	
	Cuisinier	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	
	Spécialiste en restauration	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	
	Employé de commerce	CHF 715.-	CHF 990.-	CHF 1'320.-	

Depuis 2014, HéviVA recommande d'appliquer un salaire identique pour tous les apprentis CFC et AFP quel que soit le secteur d'activité. Le tableau liste les formations les plus courantes dans les institutions. Les recommandations salariales s'appliquent également pour les formations non répertoriées